COUPON MOTZ-LOISIRS

Pour l'année scolaire 2020-2021, la Commune de Motz renouvelle son engagement et sa participation financière à l'inscription des enfants aux activités de loisirs, artistiques, sportives et/ou culturelles.

Cette aide s'élève à **20 euros par enfant, âgé de 3 ans à 17 ans inclus**, résidant à Motz, pour toute adhésion à une association à but non lucratif
(association chautagnarde ou extérieure)

Cette participation se matérialisera par un « coupon » que vous devrez remettre à l'association de votre choix, au moment de l'adhésion de votre (vos) enfants(s). L'association déduira de vos frais d'inscription la somme de 20 euros, puis elle recevra, de la part de la Commune, le versement de cette subvention.

Espérant que cette proposition convienne au plus grand nombre d'entre vous, nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Si vous êtes intéressés par ce service, alors nous vous remercions de bien vouloir prendre contact avec le secrétariat de mairie, avant le Samedi 05 septembre 2020, pour l'impression du coupon nominatif réservé à votre enfant. Pour ce faire, il vous suffit de compléter ce document et de le déposer au secrétariat de mairie.

Coordonnées du secrétariat de mairie : 04.79.63.71.70 – commune@motz.fr
Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie : Mardi de 13h00 à 17h30 – Jeudi de 13h00 à 16h45 – Samedi de 9h00 à 12h00

Enfant 1: Nom…….…… Prénom ……

Date de naissance ……..… Classe……

Enfant 2: Nom…….…… Prénom ……

Date de naissance ……..… Classe……

Enfant 3: Nom…….…… Prénom ……

Date de naissance ……..… Classe……

Représentant légal Nom…….. Prénom ……

Tél ……..…… Mail ……..

Adresse ……